

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
07/09/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°9-1

Objet : Remboursement
d'une partie du
financement du Plan de
Prévention des Risques
Technologiques (PPRT)
à la communauté de
communes Cœur de
Garonne.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze septembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, MM., CELLIER (proc.), DESHONS, EVIN (proc), Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. M. SANS), Mme GRANGE (proc. M. EVIN), M. ROQUEBERT (proc. M. CELLIER).

M. DESHONS a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision en date du 25 janvier 2018 d'accompagner la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le financement des PPRT ANTARGAZ et BASF à Boussens par des fonds de concours fixés à 20% du montant de sa participation.

En 2023, les paiements effectués par la Communauté de Communes aux appels de fonds de la Commune de Mancieux s'élèvent à **52 504.86 €** ramenant la participation de la Commune par fonds de concours à verser à la Communauté de Communes Cœur de Garonne à **DIX MILLE CINQ CENTS EUROS ET QUATRE-VINGT DIX-SEPT CENTS (10 500.97 €)**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de verser le montant de **DIX MILLE CINQ CENTS EUROS ET QUATRE-VINGT DIX-SEPT CENTS (10 500.97 €)** à la Communauté de Communes de Cœur de Garonne par fonds de concours appelés par l'EPCI ;
- d'imputer la dépense au compte 2041512 du budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **19 septembre 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Christian SANS

